

|   |  |
|---|--|
| <p><b>PA-UfM</b></p>  <p><b>AP-UpM</b></p> | <p>PARLIAMENTARY ASSEMBLY– UNION FOR THE MEDITERRANEAN<br/>ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE – UNION POUR LA MÉDITERRANÉE</p> <p>الجمعية البرلمانية للاتحاد من اجل المتوسط</p> |
|---|--|

*Commission des affaires politiques, de la sécurité et des droits de l'homme*

---

12.05.2017

## **RECOMMANDATION**

sur les prochains défis de l'Union pour la Méditerranée: dialogue politique, nouvelles priorités et mise en œuvre des projets labellisés

Commission des affaires politiques, de la sécurité et des droits de l'homme

***Recommandation de l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée sur***

**les prochains défis de l'Union pour la Méditerranée : dialogue politique et nouvelles priorités**

*L'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée,*

1. juge que l'approche par projet labellisé de l'UpM constitue un vecteur efficace pour donner corps à la réalité euro-méditerranéenne ; estime nécessaire, neuf ans après le lancement de l'Union pour la Méditerranée (UpM), d'initier une réflexion sur ses réalisations et ses échecs, ainsi que sur ses perspectives d'avenir et ses limites, en raison notamment des conflits existants dans la région et au regard des évolutions politiques qui, sont intervenues dans la région euro-méditerranéenne depuis 2011, en réponse tant aux aspirations légitimes des peuples aux droits sociaux, à la démocratie et à la liberté qu'à la crise économique et sociale qui a touché les peuples tant au sud qu'au nord de la Méditerranée, tout en accentuant les asymétries entre les deux rives de la Méditerranée;
2. rappelle le lien intrinsèque qui existe entre la stabilité et la sécurité de la Méditerranée et celle de l'Europe et souligne l'importance de relancer les efforts afin de : 1) renforcer la paix, la démocratie, la coopération et la prospérité par la réflexion sur le bilan des neuf années d'existence de l'Union pour la Méditerranée (UpM), 2) relever les défis communs qui se posent à la région euro-méditerranéenne comme : la migration, la sécurité, le terrorisme et l'extrémisme violent, les droits humains, l'emploi des jeunes et la promotion du dialogue interculturel ;
3. condamne fermement tout acte terroriste qui représente une menace commune pour les deux rives de la Méditerranée et qui doit être combattu avec détermination et dans les limites du cadre légal ;
4. est profondément préoccupée par l'instabilité générale et durable qui frappe la région méditerranéenne à la suite d'années de conflits anciens et nouveaux qui appellent une réponse efficace de la communauté internationale ; note que sans la résolution durable de ces conflits, un ère de paix et de prospérité durable ne pourra être envisageable;
5. invite l'UpM et toutes les parties prenantes, dans le but de favoriser la stabilité économique et politique dans la région, à promouvoir des mesures de développement économique, de création d'emplois et de coopération technologique dans le bassin méditerranéen ;
6. se félicite, de l'adoption le 23 janvier dernier par les ministres des affaires étrangères des États membres de l'UpM, de la « Feuille de Route: UpM, une organisation orientée vers l'action et une ambition commune », qui démontre un engagement politique fort pour les années à venir ; invite l'AP-UpM à travailler dans le même sens et assumer un véritable rôle clé pour le dialogue interparlementaire et de coopération régionale; se félicite vivement de cette interaction étroite entre l'UpM et l'AP-UpM, et estime qu'un Secrétariat permanent et efficace de l'AP-UpM est nécessaire pour coopérer avec le Secrétariat de l'UpM ;

7. adhère à l'idée de la feuille route visant à relancer le dialogue politique de concert avec les Hauts fonctionnaires sur les questions régionales, dans l'optique de contribuer à définir une vision stratégique et tournée vers l'avenir et de stabiliser la région en : 1) convenant de réunions annuelles des ministres des affaires étrangères et en jouant la carte d'une participation plus active de l'«écosystème» institutionnel qu'est l'UpM ainsi qu'en 2) établissant un lien entre la sécurité et le développement dans une acception plus large, notamment en mettant l'accent sur le développement humain et l'emploi des jeunes, point qui, comme la commission s'en félicite, était au centre du forum régional de l'UpM en 2017 ;
8. considère que la question de l'extrémisme violent est aujourd'hui centrale pour la région euro-méditerranéenne ; dans ce cadre, est d'avis que le rôle joué par l'extrémisme violent sur internet est encore sous-estimé et que la communauté internationale est sous-équipée pour y faire face ; demande donc le lancement d'une réflexion à ce sujet ainsi que le soutien de l'AP-UpM aux efforts de l'ICCCT en ce domaine ; souligne l'importance stratégique de proposer des contre-discours aux discours de haine trop facilement trouvables sur internet ;
9. Prend acte de la proposition du Secrétariat d'améliorer la gouvernance de l'UpM en tenant annuellement à Barcelone un «forum régional de l'UpM», à une périodicité appropriée à prévoir par consensus et au moins une fois par an, comprenant une réunion des ministres des affaires étrangères, un sommet interinstitutionnel et un forum des promoteurs de projets et des institutions actifs dans la région, qui constitue une démarche positive afin : 1) de donner à l'UpM des orientations politiques en phase avec les évolutions actuelles, 2) d'améliorer la coordination entre toutes les parties prenantes et 3) de mieux évaluer les progrès réalisés; juge absolument nécessaire à cet égard d'assurer la participation active de la société civile des deux rives de la Méditerranée à ce processus;
10. rappelle que la migration est désormais un phénomène durable auquel une réponse collective doit être apportée ; accueille favorablement la volonté de la Commission européenne de mettre en place des instruments financiers nouveaux pour s'attaquer aux racines profondes de la migration ; estime pertinent d'associer l'AP-UpM à la définition des grands objectifs politiques de ces fonds financiers et de ces fonds fiduciaires ; invite les États membres de l'UpM à contribuer financièrement à ces fonds financiers comme le suggérait initialement Jean-Claude Juncker lors de son discours sur l'état de l'Union le 14 septembre 2016 ;
11. Invite dans ce contexte, après concertation avec les hauts fonctionnaires et leur information préalable, 1) le Service européen pour l'action extérieure (SEAE), la Commission et le Secrétariat de l'UpM à mieux articuler les activités de l'UpM avec celles financées au titre de la politique européenne de voisinage et vice-versa, en associant notamment l'UpM de manière efficace à l'élaboration des décisions et des politiques ayant un impact sur la région euro-méditerranéenne, 2) le Secrétariat de l'UpM à s'assurer que les bureaux des commissions concernées de l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (AP-UpM) participeront aux réunions ministérielles de l'UpM, et à veiller à la coordination et à la poursuite des travaux d'une présidence de l'AP-UpM a l'autre et 3)

l'AP-UpM à œuvrer pour une meilleure coordination entre les activités de l'Assemblée et celles de l'UpM, dont les Co-Présidents seraient invités de manière systématique aux sessions plénières et aux sommets des présidents des parlements de l'UpM dans le respect des mandats respectifs ;

12. invite l'AP-UpM à favoriser la relance de la construction régionale au Sud de la Méditerranée, notamment de l'Union du Maghreb Arabe ; note que la coopération régionale est un instrument de paix, de compréhension mutuelle et de prospérité entre les États ;
13. se félicite que les activités du Secrétariat de l'UpM englobent désormais le dialogue culturel, la mobilité et la migration ; invite instamment les États membres de l'UpM à identifier rapidement dans quelle mesure l'UpM peut être utilement associée au problème de la migration et contribuer à y apporter une réponse, sachant que des solutions multilatérales et négociées, évitant les interventions militaires et la guerre, sont dans l'intérêt notable de la région euro-méditerranéenne; rappelle à cet égard la volonté de l'AP-UpM d'œuvrer pour mettre un terme au nombre inacceptable de décès tragiques de migrants qui essaient de traverser la Méditerranée, la nécessité de respecter le principe internationale de non-refoulement et de garantir des itinéraires sûrs et licites aux demandeurs d'asile et aux réfugiés pour faire cesser les atteintes à la convention de Genève relative au statut des réfugiés et les violations des droits fondamentaux des migrants et d'aider de manière appropriée les pays qui sont en première ligne pour gérer l'accueil des migrants et des réfugiés, tant sur la rive nord que sur la rive sud de la Méditerranée;
14. salue le travail en faveur de la coexistence des religions et du dialogue interreligieux telles que la déclaration de Marrakech du 30 janvier 2016, la déclaration de Sousse du 20 avril 2016 ou la déclaration du Caire du 13 mars 2017 ; estime qu'un tel travail fournit les bases d'une citoyenneté commune, meilleur rempart contre l'extrémisme violent ; condamne dès lors toutes les attaques par les groupes terroristes ;
15. soutient pleinement la proposition inscrite sur la feuille de route de l'UpM concernant la prévention de l'extrémisme et du terrorisme, visant à unir les efforts régionaux et internationaux afin de s'attaquer aux causes socioéconomiques profondes du terrorisme et de l'extrémisme, en soutenant l'élaboration de nouveaux projets et initiatives ayant un impact élevé, mettant l'accent en particulier sur l'employabilité des jeunes et l'émancipation des femmes;
16. soutient pleinement la proposition inscrite sur la feuille de route de l'UpM de participer aux initiatives en matière de migration dans la région afin d'assurer la contribution substantielle et tangible de l'UpM aux activités parlementaires visant à relever ce défi ;
17. Demande à l'UpM, une fois qu'elle se verra confier des missions en liaison avec les phénomènes migratoires de coopérer avec l'AP-UpM pour soutenir la réponse internationale au défi actuel des migrations en prévenant les migrations irrégulières, en promouvant des politiques efficaces de rapatriement et de réintégration, en renforçant les systèmes d'asile nationaux, en s'attaquant aux causes qui sont à l'origine de la migration et en promouvant des canaux légaux pour la migration et la mobilité ; le but final est

d'encourager la mobilité dans la région en vue de promouvoir le développement économique et humain et les réformes structurelles ayant comme but une intégration économique plus étroite entre les pays méditerranéens, en couplant pour ce faire la migration et d'autres secteurs de coopération déjà couverts par des projets de l'UpM tels que l'emploi, le soutien aux PME l'éducation et l'autonomisation des jeunes et des femmes tout en s'attaquant aux défis actuels liés à l'immigration illégale, le trafic et la traite d'êtres humains ; souligne que, pour être efficace, toute coopération dans ce domaine doit se concentrer non seulement sur une approche indispensable, fondée sur la sécurité et les contrôles aux frontières mais aussi sur une approche d'opérations proactives et non militarisées de recherches et de sauvetage et sur une vision à long terme qui érige la mobilité euro-méditerranéenne en instrument de migration légale et d'intégration au bénéfice de toutes les parties ; dans ce contexte, la coopération dans le domaine des réadmissions et du retour des migrants irréguliers devrait constituer un élément important dans la gestion des migrations et des questions de mobilité qui y sont liées ;

18. souligne la nécessité d'accroître la coopération politique, à tous les niveaux, entre les deux rives de la Méditerranée, afin de s'attaquer à la migration illégale, lutter contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains; considère que la mobilité euro-méditerranéenne pourrait, à long terme, devenir un instrument d'intégration régionale et de relance économique pour la rive sud et la rive nord de la Méditerranée, créant des opportunités d'emploi et de promotion sociale et ouvrant des perspectives de développement stable et durable ;
19. rappelle l'urgence d'améliorer l'intégration sociale et l'employabilité des jeunes qui constituent les défis majeurs de la région et qui sont des vecteurs de stabilisation, de prospérité et de sécurité ; rappelle également que les problèmes liés à l'employabilité des jeunes au Sud et au Nord de la Méditerranée nécessitent des réponses construites ensemble, dans le cadre d'une coopération multilatérale efficace telle que l'UpM ;
20. accueille très favorablement le sommet des Ministres des Affaires étrangères du 23 janvier 2017 ; considère que ce type de rencontre renforce l'appropriation des problématiques communes par les différents États membres de l'UpM ; estime que les Ministres des Affaires étrangères devraient venir régulièrement s'exprimer à l'AP-UpM afin d'échanger et partager sur les priorités des parlementaires euro-méditerranéens ;
21. invite le secrétariat à continuer de soutenir le développement de plateformes régionales de la société civile qui, en permettant la participation des composantes les plus dynamiques de la société euro-méditerranéenne, peuvent 1) contribuer significativement aux initiatives de l'UpM notamment en ce qui concerne les nouvelles priorités indiquées dans la feuille de route, à savoir le dialogue interculturel, la mobilité et la migration et le renforcement des droits des femmes dans le cadre des actions de protection des droits de l'homme et 2) mettre en place des projets concrets ayant un impact direct sur et pour la population dans des domaines prioritaires tels que la croissance inclusive, l'employabilité des jeunes, l'autonomisation des femmes et le développement durable y compris par la promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication ;

22. invite l'UpM, à œuvrer afin que la dimension humaine dans les relations entre les deux rives de la Méditerranée soit au centre du processus d'édification d'une communauté euro-méditerranéenne commune des peuples ;
23. fait référence à la Déclaration finale de la 12ème Session Plénière tenue à Tanger le 29 mai 2016, sachant que le pari qui se pose à l'AP-UpM consiste à renforcer les relations parlementaires et à soutenir le processus euro-méditerranéen, pour qu'il puisse se traduire en projets concrets ;
24. reconnaît l'importance du rôle central joué par l'UpM dans la promotion de la coopération régionale et l'intégration régionale dans la région méditerranéenne, et exprime sa satisfaction des progrès accomplis par l'UpM dans l'avancement de l'agenda régional, le renforcement du dialogue politique régional, en facilitant la mise en œuvre de plusieurs projets ayant un impact direct sur la population, et en interagissant avec tous les acteurs de la coopération dans la région ;
25. appelle les gouvernements à accroître leur soutien politique et financier à l'UpM et son Secrétariat général en vue d'intensifier l'impact et de contribuer davantage au développement socio-économique et humain régional ;
26. adhère sans réserve à la décision du Bureau de l'AP-UpM d'accompagner, au niveau parlementaire de l'écosystème que constitue l'UpM, les efforts de suivi des projets clés de l'UpM en nommant des rapporteurs par projet, issus de chacune des commissions de l'AP-UpM, et s'engage à établir un rapport sur les projets relevant de son domaine de compétence quand les co-rapporteurs auront procédé à une enquête appropriée;
27. souligne dans ce contexte l'importance du projet d'usine de désalinisation de Gaza, labellisé en 2011 par l'UpM, et l'urgence de sa mise en œuvre pour pouvoir ainsi répondre aux impérieux besoins en eau de la population de la bande de Gaza ; exige qu'Israël garantisse, en tant que membre de l'UpM, un contexte favorable à cette usine de dessalement et aux infrastructures financées par la PEV ;
28. se félicite du lancement du projet de décontamination du Lac de Bizerte en Tunisie et du soutien récent de la Banque européenne d'investissement à l'Université euro-méditerranéenne à hauteur de 70 millions d'euros ; invite à procéder à un rapport sur l'état d'avancement de ces projets pour la prochaine réunion ;
29. note avec satisfaction la révision de la politique européenne de voisinage (PEV) ; souligne que la coopération régionale dans le voisinage méridional a vu des progrès à travers l'Union pour la Méditerranée et que l'UpM a prouvé être un précieux forum de discussion politique et économique, en fournissant un cadre pour la coopération sur les questions d'intérêt commun et sur des projets opérationnels dans la région ;
30. encourage la poursuite des complémentarités et des synergies entre la PEV et les activités de l'UpM et appelle la PEV à renforcer son soutien aux efforts de coopération régionale de l'UpM, comme elle encourage à développer un partenariat renforcé et des synergies avec d'autres cadres et forums tels que l'Union du Maghreb arabe, le Dialogue 5+5,

l'ARLEM, la Ligue arabe de la Méditerranée, en prenant en considération le lien stratégique avec les pays africains ;

31. appelle la coprésidence de l'UpM, le Service européen pour l'action extérieure (SEAE), la Commission européenne, le Secrétariat, le Bureau, les commissions ainsi que tous les membres de l'AP-UpM à se saisir de ces propositions et les invite à y réagir au cours d'une prochaine réunion de la présente commission.

---

### **Rapport d'activité 2016/2017**

La Commission des affaires politiques, de la sécurité et des droits de l'homme a tenu une réunion le 2 mars 2017 à Bruxelles consacrée aux points suivants:

1. Mise en œuvre des projets approuvés par l'Union pour la Méditerranée - étude de cas: l'usine de désalinisation de Gaza. Échange de vues avec:
  - M. Mazin Gnaim, ministre et directeur de l'autorité palestinienne de l'eau.
  - M. Michael Köhler, directeur en charge de la politique de voisinage «Sud», Commission européenne, DG NEAR
2. Agenda euro-méditerranéen pour la gestion des migrations en Méditerranée. Échange de vues avec:
  - M. Leonello Gabrici, chef de division «Migration et sécurité humaine», SEAE.
  - M<sup>me</sup> Susanne Mallaun, chef de l'unité «Afrique de l'ouest, centrale et du nord», DG ECHO, Commission européenne.
  - M<sup>me</sup> Annabelle Roig Granjon, en charge des affaires européennes au Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés, Bruxelles.